

Tarifs applicables au 20/02/2018

TRANSACTION - VENTE

Rémunération forfaitaire de 3750 Euros TTC sur la part inférieure ou égale à 30 000 Euros du prix de vente.

Plus 7 % TTC du prix de vente sur la part comprise entre 30 001 € et 50 000 €.

Plus 7 % TTC du prix de vente sur la part comprise entre 50 001 € et 100 000 €.

Plus 5 % TTC du prix de vente à partir de 100 001 €.

Les honoraires prévus pour chacune des tranches du barème sont cumulatifs.

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties.

Le redevable des honoraires est l'acquéreur, sauf disposition contraire du mandat

LOCATION A USAGE D'HABITATION PRINCIPALE

Honoraires à charge du bailleur :

- Visite(s) - Constitution du dossier – rédaction de bail : 8 € TTC par mètre carré de surface habitable (1) (2)
- Etat des lieux d'entrée : 3 € TTC par mètre carré de surface habitable (1) (2)
- Etat des lieux de sortie : 3 € TTC par mètre carré de surface habitable

Honoraires plafonnés à charge du locataire :

- Visite(s) - Constitution du dossier – rédaction de bail : 8 € TTC par mètre carré de surface habitable (1) (2)
- Etat des lieux d'entrée : 3 € TTC par mètre carré de surface habitable (1) (2)

(1) Le montant des honoraires réglés par le locataire pour ces prestations, ne peut excéder celui versé par le bailleur et doit être inférieur aux plafonds ci-dessus

(2) Si le montant des honoraires à charge du locataire et du bailleur pour ces prestations, calculé selon les plafonds au mètre carré de surface habitable ci-dessus, dépasse pour chacun plus de **7% TTC de 12 mois de loyer hors charges et taxes**, le locataire et le bailleur seront facturés chacun, dans la limite de ce pourcentage sur cette assiette pour lesdites prestations

HONORAIRES GESTION LOCATIVE

La gestion est gérée par la société GDM IMMO

Honoraires Gestion : 7,20% TTC

Honoraires Gestion + Garanties des Loyers Impayés 9,74% TTC

